

Règlement graphique - plan bis n° 1/4

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 28/01/2025
arrétant les dispositions de la révision générale du PLU.

Fait à Bully
Le Maire,

**DOSSIER
ARRÊTÉ**

ARRETE LE : 28/01/202
APPROUVE LE : XX/XX/XXX



Légende

Contexte

Surfaces en eau

Carte de constructibilité

- | | |
|---|---|
| | Constructible aléa faible chute de pierres et blocs (cP1) |
|  | Constructible aléa faible glissements de terrain (cG1) |
|  | Inconstructible aléa moyen glissement de terrain (icG2) |

Zones et secteurs du plan

- Zones urbaines :**
- U : Zone urbaine
 - Ui : Zone urbaine de la zone d'activités économique
 - Uc : Zone urbaine de la cave coopérative

Zones à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser
 AUi : Zone à urbaniser de la zone d'activités économique

Zones agricoles

- A : Zone agricole
Ae : Secteur agricole à vocation d'équipements publics
Ai : Secteur agricole à vocation d'activités économiques
At : Secteur agricole à vocation d'activités touristiques

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
Ne : Secteur naturel à vocation d'équipements publics
Nt : Secteur naturel à vocation d'activités touristiques



0 100 200 300 400 500 mètres